



DIRECTION RÉGIONALE DES DOUANES
ET DROITS INDIRECTS DE POLYNÉSIE FRANÇAISE
B.P. 9006 – MOTU UTA
98 715 – PAPEETE – POLYNÉSIE FRANÇAISE

Papeete, le 11 septembre 2012

Dossier suivi par : Marc JANNIER
Chargé de communication

Tél : 50 55 53
Fax : 43 55 45
Email: marc.jannier@douane.pf

INFORMATION MEDIA

PAKALOLO TOUJOURS ET ENCORE

Au cours d'un contrôle de routine effectué le 24 août 2012 à l'arrivée des vols domestiques à l'aéroport de Tahiti Faa'a, le chien des douanes "Benji", en action sur le tapis de distribution des bagages de soute, a marqué une valise transportée sur le vol VT 923 en provenance de Rimatara - Rurutu.

La fouille de la valise, effectuée en présence du propriétaire venu récupérer son bagage de soute permettra de découvrir parmi des couches et des vêtements pour bébés un colis soigneusement emballé ayant toute l'apparence d'un paquet cadeau. Celui contient **rente (30) sachets de pakalolo** (Cf. photos en pièces jointes) empaquetés et rangés dans leur contenant pour un poids net total de **409 g**.

Auditionné par les agents des douanes, le contrevenant reconnaît que le pakalolo lui appartient et provient d'une plantation qu'il cultive à l'intérieur de sa tarodière à Rurutu.

Alertée par la douane sur instruction du Parquet, la brigade locale de Gendarmerie interviendra en flagrant délit au domicile de l'infracteur où seront découverts dans le cadre de la perquisition trente sept (37 g) supplémentaires d'herbe de cannabis séchée.

L'infracteur, déjà connu des services répressifs comme producteur et revendeur de pakalolo, sera jugé à l'audience foraine du 6 novembre 2012 à Rurutu.

Les saisies douanières quasi quotidiennes, réalisées le plus souvent à l'initiative des équipes maître-chien anti stupéfiants, soulignent que la production, le trafic et la consommation de pakalolo demeurent une question particulièrement actuelle en Polynésie française.

PJ : Trois photos